

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 13 JUIN 2023

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, LASSERRE, PINATEL ; MM. BROUCARET, KORDIAN

**EXCUSÉS** : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, IBARBOURE, MATON

**POUVOIRS** : Mme BUTORI à M. BROUCARET, M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY, M. ETCHEVERRY à Mme CASTEL, M. IBARBOURE à Mme ECHEVERRIA, M. MATON à M. KORDIAN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASTEL

## O/J N° 7 – PERSONNEL : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

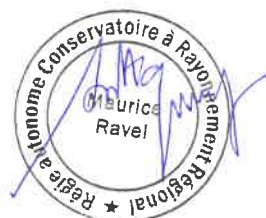
Considérant l'évolution des carrières et les besoins du Conservatoire Maurice RAVEL,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 mai 2023,

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



Le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1 :** Les suppressions de postes à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2023** sont les suivantes :

- Un poste de Directeur d'établissement d'Enseignement artistique 2<sup>ème</sup> catégorie à temps complet.
- Un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet (Direction).
- Un poste d'ingénieur principal à temps complet.
- Un poste de Rédacteur à temps complet.
- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet 50%.
  
- **Discipline Art dramatique :**
  - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 14h hebdomadaires.
  - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 6h hebdomadaires.
  - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 4h hebdomadaires.
  
- **Discipline Chant :**
  - Un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet.
  
- **Discipline Danse basque :**
  - Un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet à raison de 6h hebdomadaires.
  
- **Discipline Danse classique :**
  - Un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet.
  
- **Discipline Formation Musicale :**
  - Un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet.
  
- **Discipline Violon :**
  - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 14h hebdomadaires.

**ARTICLE 2 :** Les suppressions de postes à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2023** sont les suivantes :

- Un poste de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  
- **Discipline Art Dramatique :**
  - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 16h hebdomadaires.

- **Discipline Chant :**
  - Un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet.
- **Discipline Danse contemporaine :**
  - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 6h30 hebdomadaires.
- **Discipline Piano :**
  - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- **Discipline Musique Traditionnelle :**
  - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**ARTICLE 3 :** Les créations de postes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 sont les suivantes :

- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet 30/35<sup>ème</sup>
- Un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Deux postes d'attachés à temps complet
- Un poste d'attaché principal à temps complet
  
- **Discipline Danse classique :**
  - Un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet.
- **Discipline Electro-acoustique :**
  - Un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet.
- **Discipline Formation Musicale :**
  - Un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet.
  - Un poste de professeur d'enseignement artistique classe normale à temps complet.
- **Discipline Violon :**
  - Un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet.
- **Discipline Flûte à bec :**
  - Un poste de professeur d'enseignement artistique classe normale à temps complet.

**DONT ACTE**

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le



ID : 064-200087567-20230613-CA20230613\_07-DE